

Formation pour les profils ayant des responsabilités de gestion et de supervision sur des sites à proximité des réseaux.

1 - Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (DT-DICT).
- Identifier les différents types de réseaux et les risques associés.
- Appliquer les procédures de prévention et de sécurité.
- Préparer et analyser les documents réglementaires (DT, DICT, récépissés).
- Réussir l'examen officiel AIPR Encadrant et/ou Concepteur.

2 - Public et prérequis

Public cible :

- Encadrants de chantier, conducteurs de travaux, chefs d'équipe.
- Techniciens d'études, maîtres d'œuvre, responsables préparation de chantier.

Prérequis :

- Maîtrise de la langue française (lecture et compréhension).
- Aucun prérequis technique obligatoire.

3 - Modalités

Accessibilité et délais d'accès

Délais d'accès moyens : 3 semaines selon calendrier

Handicap : une prise en charge spécifique est nécessaire en fonction du handicap et requiert une étude au préalable. Nous contacter.

Durée : 7 heures (1 jours)

Prix : 250€ HT par apprenant.

4 – Contenu de la formation

Module 1 : Réglementation et Responsabilités

- Cadre réglementaire DT-DICT.
- Rôles et responsabilités des acteurs (Encadrant / Concepteur).
- Sanctions et responsabilités juridiques.

Module 2 : Identification des Réseaux

- Typologie des réseaux (électricité, gaz, eau, télécom, etc.).
- Lecture de plans et symboles réglementaires.
- Marquage-piquetage.

Module 3 : Préparation et Organisation des Travaux

- Analyse des réponses aux DT/DICT.
- Investigations complémentaires.
- Mesures de prévention et modes opératoires.

Module 4 : Sécurité et Conduite à Tenir

- Règles de sécurité à proximité des réseaux.
- Conduite à tenir en cas d'endommagement.
- Procédures d'urgence.

Module 5 : Préparation à l'Examen

- Entraînement au QCM officiel.
- Passage de l'examen sur plateforme agréée.

AIPR – ENCADRANT ET CONCEPTEUR

5 - Organisation de la formation

Équipe pédagogique

- Formateur certifié et expérimenté en réglementation DT-DICT et prévention des risques.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports pédagogiques numériques ou imprimés.
- Études de cas pratiques.
- QCM d'entraînement.

Évaluation et validation

- Évaluation continue des connaissances.
- Examen officiel AIPR (QCM).
- Délivrance d'une attestation de formation et attestation de réussite.